

Fonctionnaires de la DGFIP, vous coûte vraiment trop cher ! (certain·es un peu plus que d'autres...)

Toulouse, le 1er décembre 2025

Gel du point d'indice (23 % de perte de rémunération par rapport à l'inflation depuis l'an 2000), suppression de la GIPA, entassement dans des bureaux de 7 m², jours de carence, arrêts maladie payés à 90 %, comme si tout cela ne suffisait pas, la DGFIP traque le moindre centime, en faisant, de surcroît, culpabiliser les collègues. À titre d'exemple :

Compte rendu d'audit de l'équipe de renfort en Haute-Garonne : la première thématique qui est mise en avant : le coût moyen d'un EDR dans le département en matière de frais de déplacement et de repas ! Dans de nombreux départements, l'équipe de renfort a été supprimée purement et simplement. Dans d'autres, les équipier·es de renfort sont encouragé·es à télétravailler quatre jours par semaine et si elles et ils ne le souhaitent pas, ils doivent se rendre dans un des tiers-lieux le plus proche de chez eux, afin de limiter le coût des frais quotidiens. En bref, ils sont présents une journée par semaine au sein de leur service d'affectation !

Dans de nombreux départements du territoire, les collègues font remonter à la CGT **des notes locales qui font la chasse au moindre frais de déplacement**, notamment lors de formations professionnelles. Ces notes sont parfois moins-disantes que les textes réglementaires en remettant en cause, par exemple, le remboursement des frais de péage. Pourtant, la note DGFIP est claire :

Enfin, les frais de péage peuvent également être remboursés, sur présentation des tickets, lorsque le passage sur une autoroute payante permet un trajet plus rapide ou de bénéficier de meilleures conditions de sécurité.

ou en chipotant sur la prise en charge du repas du soir ou de la nuitée, par rapport aux horaires pris en compte, ou le forfait mobilité durable, qui est remis en cause sous des prétextes de plus en plus fallacieux !

Et pendant ce temps-là...

04 novembre 2025 - Visites de la direction générale

Déplacement d'Amélie Verdier en Ardèche



La directrice générale des Finances publiques et le sous-directeur chargé du conseil fiscal, financier et économique (GP-2) au sein du service des gestions publiques, des activités bancaires et économiques (GPLABE), ont été accueillis le 30 octobre 2025 en Ardèche par la directrice départementale des Finances publiques de l'Ardèche et l'adjoint du délégué de la directrice générale pour la région Centre-Est.

30 octobre 2025 - Visites de la direction générale

Déplacement d'Amélie Verdier en Martinique



La directrice générale s'est rendue en Martinique, du 19 au 22 octobre dernier, accompagnée du chef du projet Facturation électronique, à la rencontre des équipes de la DRFIP, des représentants des collectivités, des acteurs économiques et institutionnels du territoire.

14 octobre 2025 - Visites de la direction générale

Déplacement d'Amélie Verdier en Corse



La directrice générale s'est rendue en Corse-du-Sud rencontrer les agents des Finances publiques de ce département et les partenaires de l'administration sur l'île.

30 octobre 2025 - Visites de la direction générale

Déplacement d'Amélie Verdier en Guadeloupe



À la suite de son déplacement en Martinique, la directrice générale des finances publiques, s'est rendue en Guadeloupe du 22 au 24 octobre 2025 pour rencontrer les agents, les cadres de la DRFIP et les partenaires institutionnels.

17 septembre 2025 - Visites de la direction générale

Déplacement d'Amélie Verdier dans le Gard



La directrice générale était, le 12 septembre, dans le Gard, où elle a rencontré les agents de plusieurs services du centre des Finances publiques de Bagnols-sur-Cèze, avant de présider une réunion du collège des chefs de service du département.

Pas sûr que Mme Verdier soit autant « ennuyée » concernant la prise en charge de ses frais de missions...



Et pendant ce temps-là, aussi...

Le 16 octobre s'est tenu un webinaire national sur les « cartes affaires ». Quesaco ??? Il s'agit d'une carte d'achat professionnelle personnelle, attribuée aux directeurs et directrices départementales et régionales dont le plafond de dépenses mensuelles est fixé à... 6 000 euros. Les dépenses prises en charge sont, pêle-mêle : repas au restaurant, boissons, fleurs, hébergement, titre de transport, location de véhicule, pressing, visites culturelles, cadeaux...

Ceci est à mettre en regard des notes départementale de frais de déplacement restrictive que les directions départementales et régionales ont chacune publiées. Ces mêmes notes qui incitent lourdement les agent-es nomades à utiliser, par exemple, LA voiture électrique disponible sur le site de Ranguel (pour une cinquantaine de personnes) et dont la direction s'étonne qu'elle ne soit pas ou très peu utilisée.



Chapitoul venant de recevoir sa « carte affaires »

Ces mêmes directions qui chipotent pour rembourser un forfait mobilité ou une nuitée concernant les formations, qui n'accordent pas aux collègues le remboursement des frais de déplacement pour venir obtenir quelques informations auprès des représentant-es des assureurs privés qui ont fait main basse sur notre protection sociale complémentaire, Alan et GMF...

Cette même direction qui entasse les collègues à la Cité administrative, à l'exemple des deux services des Amendes, pour faire des économies de surface, au détriment des conditions de travail, des préconisations des acteurs de prévention et des délibérations de notre CSAL dans cette instance.



Si pour les directeurs et directrices, c'est un peu « open bar », pour la quasi-totalité des collègues, les frais se limitent à « trajet, repas, dodo ». Et surtout pour vos déplacements n'utilisez pas votre véhicule ! Préférez le train et le véhicule de service, même si cela rallonge votre temps de trajet. Rappelons-nous cette phrase si

souvent entendue en CSAL : « Ne nous parlez pas d'argent, il n'y en a plus ». Quand on parle d'effectifs, même son de cloche, circulez, y a rien a voir !

Nous avons tout de même entendu en instance, en réponse à notre déclaration liminaire, sur ce sujet : « Mais les 6000 euros, c'est un plafond » !

Étonnant, non !?

En résumé, nous travaillons tous et toutes à la DGFIP, mais nous n'avons pas tous et toutes les mêmes droits !

